

## Le processus d'examen par les pairs

### Généralités

Tous les membres du Forum mondial, de même que les pays et territoires dont le Forum mondial estime qu'ils sont concernés par ses travaux, font l'objet d'examens de leur mise en œuvre des normes en matière de transparence et d'échange de renseignements à des fins fiscales. Ceux-ci se déroulent en deux temps. La Phase 1 examine le cadre juridique et réglementaire pour la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales. La Phase 2 évalue la mise en œuvre des normes dans la pratique. Les examens combinés englobent à la fois l'étude du cadre juridique et réglementaire (Phase 1) et la mise en œuvre des normes dans la pratique (Phase 2).

Le rapport final est le principal résultat de ce travail. Ce rapport identifie et décrit les forces et faiblesses existantes et formule des recommandations sur les améliorations à apporter par la juridiction examinée.

Les rapports d'examen reflètent des informations et des contributions provenant de diverses sources, y compris les renseignements fournis par les pairs, des informations et des données communiquées par la juridiction examinée, et des recherches indépendantes effectuées par l'équipe d'évaluation. Lors des examens de Phase 1 et de Phase 2, la contribution des pairs est sollicitée au début du processus, par le biais d'un appel général à commentaires pour les examens de Phase 1 et d'un questionnaire pour les examens de Phase 2. En fonction du type d'examen, un questionnaire de Phase 1 ou de Phase 2 est utilisé pour recueillir des informations auprès de la juridiction examinée. Celle-ci doit également mettre les documents et les données à la disposition de l'équipe d'évaluation. Ces questionnaires permettent aux évaluateurs de disposer d'une feuille de route précise pour accomplir leur mission, garantissant d'examens cohérents et complets.

Le Forum mondial a établi trois documents fondamentaux pour mener à bien les examens : les *termes de référence*, qui décomposent les normes en éléments essentiels et aspects spécifiques ; la *méthodologie des examens par les pairs et des examens des non-membres*, qui fournit des orientations détaillées sur les procédures d'examen ; et les *critères d'évaluation*, qui établissent un système d'évaluation de la mise en œuvre des normes.

## Rôle des évaluateurs

Les examens sont conduits par une équipe d'évaluation, qui se compose de deux experts et d'un membre du Secrétariat.

Les membres de l'équipe d'évaluation représentent le Forum mondial lors de la conduite de l'examen. Les évaluateurs n'agissent pas à titre officiel de représentants de leurs juridictions respectives. Ils accomplissent leur travail de façon objective et équitable, sans se laisser influencer par des considérations d'intérêt national, qui pourraient compromettre la crédibilité du processus d'examen.

L'équipe d'évaluation doit veiller à ce que l'examen par les pairs soit impartial, transparent, complet et multilatéral. Les examens, qui sont menés dans un esprit de consensus, reposent beaucoup sur la confiance mutuelle entre l'équipe d'évaluation et la juridiction examinée, ainsi que sur la confiance collective dans le processus.

Les évaluateurs doivent être conscients de la charge de travail qu'implique la participation au processus d'examen et en tenir compte pour leurs obligations nationales. Le processus d'examen par les pairs mobilise beaucoup de temps et d'énergie, avant, pendant et après l'examen, et jusqu'à l'adoption du rapport final. En acceptant d'y participer, les évaluateurs s'engagent à travailler dans un esprit d'équipe, de collaboration et de respect des délais.

## Rôle de la juridiction évaluée

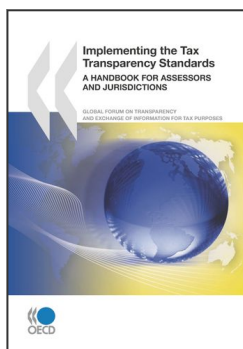
La participation à l'examen de la juridiction évaluée implique de coopérer avec l'équipe d'évaluation, le Groupe d'examen par les pairs et le Secrétariat, notamment par les actions suivantes : mise à disposition des documents et des données ; réponse aux questions et aux demandes d'informations ; facilitation des contacts et accueil des missions sur place. Pour l'examen de non-membres du Forum mondial, la coopération et la participation de la juridiction évaluée sont souhaitées, mais quoi qu'il en soit l'examen sera réalisé en se fondant sur les meilleures informations existantes. Les personnes chargées de participer à l'examen au nom de la juridiction évaluée peuvent être des représentants de l'autorité compétente de la juridiction, ainsi que d'autres fonctionnaires des ministères et organismes publics concernés.

## **Rôle du Secrétariat**

Le Secrétariat se situe à l'interface entre les évaluateurs et la juridiction évaluée ; il coordonne les calendriers et le processus d'examen. Le Secrétariat coopère avec les évaluateurs afin d'analyser toutes les informations pertinentes et poser des questions supplémentaires à la juridiction évaluée. Il joue un rôle important de coordination lors de la préparation de la première version du rapport, ainsi que pour l'intégration des commentaires des évaluateurs et de la juridiction évaluée. Enfin, le Secrétariat a pour tâche de faciliter l'examen et l'approbation du rapport par le Groupe d'examen par les pairs, et son adoption par le Forum mondial.

## **Confidentialité**

Le respect des principes de confidentialité garantit à chaque participant un examen franc et honnête. Les documents produits par les membres du Forum concernant une juridiction examinée (ex. réponses au questionnaire, propositions de questions à l'intention de la juridiction évaluée et réponses de celle-ci) sont traités confidentiellement et ne font pas l'objet d'une diffusion publique. Il en va de même pour les documents établis au cours de l'examen par une juridiction évaluée (ex. documents décrivant le régime en place, réponses au questionnaire ou aux questions des évaluateurs) et par le Secrétariat ou les évaluateurs (ex. rapports des évaluateurs, projets de rapports), sauf si la juridiction évaluée et le Secrétariat autorisent leur diffusion. Les évaluateurs ne doivent pas conserver d'exemplaires des documents soumis et ne doivent pas utiliser leur contenu à des fins autres que l'examen par les pairs.



Extrait de :  
**Implementing the Tax Transparency Standards**  
A Handbook for Assessors and Jurisdictions

Accéder à cette publication :

<https://doi.org/10.1787/9789264088016-en>

**Merci de citer ce chapitre comme suit :**

OCDE (2010), « Le processus d'examen par les pairs », dans *Implementing the Tax Transparency Standards : A Handbook for Assessors and Jurisdictions*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/9789264088344-1-fr>

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région. Des extraits de publications sont susceptibles de faire l'objet d'avertissements supplémentaires, qui sont inclus dans la version complète de la publication, disponible sous le lien fourni à cet effet.

L'utilisation de ce contenu, qu'il soit numérique ou imprimé, est régie par les conditions d'utilisation suivantes :

<http://www.oecd.org/fr/conditionsdutilisation>.